



**PROGRAMME REGIONAL D'APPUI AU DEVELOPPEMENT COMMERCIAL
INCLUSIF DE LA FILIERE KARITE (KARITE)**

**APPEL À MANIFESTATION D'INTERET POUR LA PARTICIPATION DES
PMES/COOPERATIVES A LA FOIRE COSMOPROF**

16 -18 NOVEMBRE 2022 A SINGAPOUR

L'Alliance Globale du Karité (AGK), en partenariat avec le Cadre Intégré Renforcé (CIR), met en œuvre le Programme Régional d'Appui au Développement Commercial Inclusif de la Filière Karité (PRADCIFK) de 3,6 millions de dollars américain.

L'initiative facilitera l'exportation des amandes et des produits à valeur ajoutée du karité du Bénin, du Burkina Faso, du Mali et du Togo. Elle stimulera une croissance favorable aux pauvres en augmentant la demande de produits à valeur ajoutée du karité, en aidant les petites entreprises à accéder aux marchés internationaux, et en améliorant les revenus liés au commerce pour les femmes qui collectent et transforment les produits du karité.

En vue d'accompagner les PME dans la recherche de marché, l'Alliance Globale du Karité (AGK) entend soutenir des PME /Coopératives des pays cibles du PRADCIFK pour participer à la foire COSMOPROF. La participation des PME visent entre autres à : (1) promouvoir le karité et l'image de ces PME /Coopératives au-delà des frontières nationales ; (2) connecter les bénéficiaires aux acheteurs régionaux et internationaux ; et (3) créer des liens d'affaires en vue de favoriser l'exportation des produits du karité vers le continent Asiatique.

Cosmoprof Asia 2022 est une foire commerciale qui se tiendra à Singapour, du 16 au 18 novembre 2022 au parc d'exposition "Singapore Expo". De la chaîne d'approvisionnement cosmétique aux produits finis et aux marques, tous les secteurs de l'industrie de la beauté se réuniront sous un même toit, les acheteurs pourront facilement s'approvisionner auprès de plus de 10 secteurs de produits. La 25^{ème} édition de Cosmoprof attend plus de 35 000 visiteurs professionnels et plus de 2 000 exposants.

Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à sélectionner au total 10 PME/Coopératives issues des pays cibles du PRADCIFK à savoir le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Togo.

Critères de sélection des PME/Coopératives bénéficiaires

- Être une PME ou une coopérative basée dans l'un des pays bénéficiaires du PRADCIFK.
- Disposer d'une gamme de produits (beurre de karité et/ou produits à base de beurre de karité) de haut standing.
- Être membre de l'AGK, à jour de ses cotisations (ou s'engager à se mettre à jour si vous êtes sélectionnés) ; ou encore s'engager à adhérer à l'AGK si vous êtes sélectionnés.



- Être disponible pour suivre une série de formation en ligne et/ou en présentielle en prélude à la participation à la foire.
- Être capable de prendre en charge moins de 25% du budget total de votre participation à cette foire (le budget total comprend les frais de visa, le billet d'avion aller-retour, l'hébergement, le transport, la location de stand ; les frais de test Covid 19, si applicable)
- Avoir été entièrement vacciné d'un vaccin reconnu par l'OMS et disposer d'une preuve numérique avec QR code serait un atout.
- Être d'accord pour fournir à l'AGK les données de suivi et évaluation (exemples : fiches de contacts établis, photos)
- Disposer obligatoirement d'un passeport à jour au moment de la soumission de la candidature (NB : Toute candidature ne comportant pas de passeport à jour sera automatiquement refusée)
- Parler couramment l'anglais serait un atout.

Comment postuler ?

Les PME/Coopératives désireuses de participer à ce rendez-vous d'affaires sont invités à envoyer un e-mail à l'adresse : f.adisa@globalshea.com avec en copie : ndehouindji@globalshea.com, en précisant en une pièce jointe les points suivants :

- Profil de l'entreprise (Pays, ville, village, année de création, nombre de membres, brève description de l'entreprise ou coopérative ; coordonnées de contact, sites web et réseaux sociaux...).
- Logo et 5 à 6 images des produits de la PME/Coopérative (en pièce jointe ou sur la fiche de description de l'entreprise)
- Copie du passeport en cours de validité du représentant de l'entreprise à la foire (en pièce jointe)
- Preuve de vaccination contre la Covid-19 du représentant de l'entreprise (en pièce jointe)
- Principales attentes en participant à cet événement.
- Précision de votre niveau d'anglais
- Précision de votre statut d'engagement vis-à-vis de l'AGK ("Je suis membre de l'AGK à jour de mes cotisations / Je m'engage à le devenir si je suis sélectionné.")

Délai de soumission des candidatures : Mardi 04 Octobre 2022 à 12H.

N B : Les candidatures en retards et/ou sans les pièces jointes, ou ne respectant pas les directives mentionnées ci-dessus ne seront pas prises en compte.